



Mis sous tutelle comment en faire sortir ?

Par **sindy0309**, le **19/05/2015** à **00:24**

Bonjour.

J'ai mon homme qui a été placé sous tutelle aujourd'hui par sa famille (Lundi 18 mai 2015)
Pour des raisons fausses !

Il faut le sortir de là, et je me sens impuissante.

Il était en plein divorce et nous attendions en cachette pour ce mettre ensemble.

Oui mais voilà sa famille qui l'a vu partir vite fait après avoir demandé le divorce vivre dans une de ses autres maisons à pris de panique, il leur a pourtant dit qu'il refaisait déjà sa vie mais sans plus, car il ne voulait pas le dire maintenant il attendait la fin du divorce.

Pendant 2 mois il a vécu seul dans sa maison il ne sortait pas beaucoup et ne voulait voir personne d'autre que moi.. il avait hâte que je puisse venir pour être présentée à toute la famille et qu'il puisse enfin recommencer sa vie.

Oui mais voilà. Nous étions sensés vivre ensemble pour août, mais je ne supportais plus l'attente et avais dit à la fin du mois de mai. Mais voilà que vendredi 15 mai 2015 sa famille débarque. Il ne savait pas leur attention il a cru que il venait juste prendre des nouvelles il les ramène chez eux et surprise ! Il le place sous tutelle il est bloqué ne peut plus rien décider de sa propre vie alors qu'il est tout à fait sain d'esprit. Il on fait sa qu'à il ne leur montrait pas que il allait bien, eux le voyaient enfermer et maigrir, il maigrissait oui, mais par ce que il voulait perdre du poids pour moi pour ce faire tout beau ! Pas parce que il allait mal loin de là.. il se déprime depuis 6 ans et depuis qu'il me connaît je l'ai vu ré vivre... et moi aussi qui étais une suicidaire il m'a fait changer et envie de vivre.. mais je reste suicidaire d'esprit. . Sans lui.. ma vie n'a rien.. mais je me battrais pour le sortir de là.. seulement comment faire.. ! Il a été injustement mis sous tutelle car sa famille le croit mal alors qu'il refaisait sa vie !

Pour tout vous dire le jour que je l'ai rencontré il voulait mettre fin à ses jours il me dit que sa famille lui veut sa mort depuis 6 ans la mise à mort il appelle sa !

Et voilà que X de sa famille à contrôle sur lui et ses biens !

La il vont vraiment le tuer.

Je ne connaît rien au loi ni à la mise en tutelle.

Combien de temps sa prend ?

Il y a t'il une bonne conduite ou il peut sortir plus tôt de sa ?

Qui quoi comment je veux tout savoir ?

Comment en sorti ?

Comment vas t'il être traiter ?

Les visite sont autoriséé ?

Qui peut m'aider à le sortir de la...!?

Cette famille tue un couplé et deux vie.. moi et lui je ne peut pas les laisser faire sans rien dire !

Hors je ne suis rien si vous comprenez bien.. Cette famille ne me connaît pas. Puisque j'étais un secret qu'il ne révéler pas entièrement .. il ne doivent sûrement pas le croire qu'il à refait sa vie sa famille ne doit pas le croire de mon existence..

S'il vous plaît il y a t'il quelque de suffisamment bon pour m'aider ! Ses une vie injustement puni et priver que l'on enfermé la ! Un être humain et vivant qui refaisait sa vie dans sont coin.. no'à vont nous même plus le droit d'aimer et de vivre sans que le monde sache ce que l'on fait !?

Il es plus âgé que moi mais sa ce n'ai à personne de décider de sa ! Seulement je ne sais rien des loi et des droit de plus pour arranger le tout moi je dépend de mes parent na encore aucun moyen ni revenue et je ne peut rien demander a mes parent car la situation es tendu et je vie tres mal ou je suis ce qui mettai hor de lui mon homme.. de plus Je suis en plein étude pour sa que je devais vivre avec lui pour août à la fin de mes études.

Je suis prête à donner mon email pour parler plus librement à celui qui voudra bien répondre à mes question m'aider et me soutenir..

s'il vous plaît ses un appel en détresse un son. .. deux vie sont en jeux !

On ne joue pas avec la vie et la liberté des gens. . !

Mon homme n'ai pas fou juste amoureux et patientait de mon arriver sans un mots, ce n'ai pas un mal.. en aucun cas il n'ai un danger ni pour lui ni personne.. !

Merci de m'avoir lu, les fait sont tout ressent.. ce matin 8h j'ai appris la nouvelle avant qu'il ne sois priver de tout il m'a dit qu'il n'a plus d'identité qu'il n'ai plus qu'un numéro que ses fini pour lui qu'il ne verra plus personne... !

Mais qu'es que sa veux dire ! Ou

on la emmener. . !? Dans quelle situation.. comment il vie qui s'occupe de lui.... ? T'en de question. ..

Je ne sais rien et n'à rien pour agir de moi même, mais je ferais tout ce qui es en mon pouvoir pour l'aider, ses bien pour sa que je fait appel à vous. Si je ne fait rien, ses lui et moi qui mourra ! Je vous en supplie ses un homme trop bon pour mériter un tel sort injustement accuser..

Pardonnez moi s'insérement de mes fautes de français je suis mauvaise et fait de mon mieux, j'essayais de m'améliorer mon homme me faisait des cour justement.

Merci de m'avoir lu quand même et j'espère avoir au plus vite du soutien et des réponses.
Merci !

Cordialement sindy.

Par **citoyenalpha**, le 19/05/2015 à 16:12

Bonjour

le placement sous tutelle est décidé par un magistrat. C'est une décision de justice qui n'est jamais pris à la légère puisqu'une enquête est diligentée.

Il appartient à ce monsieur de nous contacter puisque vous ne pouvez agir pour lui.

Restant à votre disposition.

Par **sindy0309**, le 19/05/2015 à 17:39

Bonjour merci pour votre réponse, je comprend que je suis impuissante et que ce n'ai pas pris a la legere.

J'aurai quand même plusieurs question sur lasituation, sa situation. il ne peut même pas me contacter d'ou il ez il es priver de tout alors comment pourra t'il contacter quelqu'un pour sortir de la de lui meme ?

Je sais que je ne pourrai rien faire meme pas lui dire mais je voudrai savoir quand même.

Et sa famille je peut les contacter eu peuvent t'il mieux que moi le fair sorti, je ne sur sais pas quelle membre de sa famille la mis sous tutelle il ne le sais même pas lui même qui sait. Peuvent t'il faire quelque chose ?

Quelle sont ses droit pour lui si il tien a en sorti j'aimerais savoir.

Ou es t'il placer comme etablissement et dans quelle situation vas t'io vivre ? Qui peut t'il voir et comment ?

Combien de temps il sera sous tutelle j'ai vu quelque part 5 ans maxi si ce n'ai pas renouveler et que si il ce comporte mieux il peut sortir plus tôt ? C'est vrai ?

A t'io le droit de sortir ?...

Je voudrai en savoir plus sur la mise sous tutelle.

En faite j'aimerais savoir es droit qu'il peut avoir et faire quand on ai sous tutelle.

Et ou comment que fait t'il de ses journée .. ?

J'ai eu moin d'une heur pour lui parler avant qu'on lui coupe et prend tout il a eu a peine le temps de me dire au revoir j'aimerais savoir dans quelle situation il es là et essayer de m'imaginer un peut, si il vas bien car je m'inquiette beaucoup.

Merci de vos réponse et de votre soutien.

Par **citoyenalpha**, le 19/05/2015 à 18:48

le placement sous tutelle est une décision de justice.

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

Le juge auditionne le majeur à protéger (si cela est possible) et examine la requête.

Actes de la vie courante

Une personne protégée par une tutelle prend seule les décisions relatives à sa personne (exemple : changer d'emploi) dans la mesure où son état le permet.

Elle choisit notamment son lieu de résidence et a le droit d'entretenir librement des relations personnelles.

Décisions familiales

Elle accomplit seule certains actes dits strictement personnels (exemple : reconnaître un enfant).

Par **sindy0309**, le **19/05/2015** à **20:03**

C'est bien sa que je ne comprend pas. Il es en parfait etas de veiler sur lui et sont patrimoine justement il ma dit qu'il a peur qu'a cause qu'il on tout droit sur ses bien que sont tuteur vend ses bien sa voiture et ses maisons d'enfance qui lui tien a coeur ainsi que d'autre.

Il a donc le droit de vivre ou il veux, et de parler a qui il veut mais alors pourquoi a t'il été interdit de tout de voiture de téléphone d'ordinateurs... ?

Ses ça que j'ai du mal a comprendre, donc si je comprend bien il aura le droit encore de me contacter ?

Mais pouvons nous vivre ensemble même si il es sous tuteur ?

Je ne comprend pas bien tout, car a priori il es interdit de tout et de voir qui que ce sois, qu'il vas être enfermer isoler du monde.

Il y a t'il différente forme de tutelle ?

Par **Galerie**, le **13/09/2016** à **17:22**

Bonjour combien de temps sa prend pourt sortie sous tutelle merci cordialement

Par **amajuris**, le **13/09/2016** à **18:54**

bonjour,
avec si peu de renseignements, impossible de répondre.
la sortie peut ne pas être accordée.
salutations

Par **Visiteur**, le **13/09/2016** à **22:10**

Bsr,
Lorsqu'on est jugé incapable, il faut être à nouveau estimé capable, c'est le rôle de la justice
et de la médecine, il sera difficile pour nous de vous dire dans combien de temps.